

EN 2012, FAITES VOS VŒUX

LIVRE BLANC POUR LA COIFFURE



MENTIONS LÉGALES

© FÉDÉRATION NATIONALE DE LA COIFFURE, 2012

36, RUE DU SENTIER
75082 PARIS CEDEX 02

WWW.FNC.FR

ISBN

EN 2012, FAITES VOS VŒUX

LIVRE BLANC POUR LA COIFFURE



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

UNE CONSULTATION POUR L'AVENIR DU SECTEUR I

LA COIFFURE, UN ACTEUR MAJEUR DU SECTEUR DE L'ARTISANAT2

UNE CONSULTATION LÉGITIMÉE
PAR UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE PRÉOCCUPANT3

LA CONSULTATION

QUATRE THÉMATIQUES..... 5

THÉMATIQUE 1

ACCÈS À LA PROFESSION ET FORMATION

I.1 - UN MÉTIER: UN BP!7

I.2 - QUALIFICATION PROFESSIONNELLE: UNE EXIGENCE PRIMORDIALE8

I.3 - LE BM III: UN TITRE D'EXCELLENCE9

I.4 - UNE MENTION COMPLÉMENTAIRE PORTANT BIEN SON NOM!..... 11

I.5 - UNE PROFESSION MODERNE AUX VOIES D'ACCÈS MULTIPLES 12

THÉMATIQUE 2

PROMOTION DU MÉTIER ET RENOUVELLEMENT DU SECTEUR

2.1 - 4^{ÈME} SEMAINE NATIONALE DE LA COIFFURE 15

2.2 - LE JUSTE PRIX DE LA DIFFUSION DE MUSIQUE 16

2.3 - ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS..... 17

2.4 - REGIME DE L'AUTO-ENTREPRENEUR 19

THÉMATIQUE 3

DÉFENSE DU SECTEUR ET REVENDEICATIONS PROFESSIONNELLES

3.1 - TAUX INTERMEDIAIRE DE TVA.:APPLICATION A LA COIFFURE	23
3.2 - TVA "SOCIALE"	24
3.3 - ZÉRO CHARGE EN CAS D'EMBAUCHE.....	26
3.4 - ALLÈGEMENTS DE CHARGES	26
3.5 - EXONÉRATIONS DE CHARGES SUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES.....	28
3.6 - DÉROGATIONS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ.....	29
3.7 - OUVERTURE DOMINICALE ET JOURS FÉRIÉS	30

THÉMATIQUE 4

LA COIFFURE, UNE PROFESSION ECO-RESPONSABLE

4.1 - SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	33
4.2 - PRODUITS COSMETIQUES ET SANTÉ DES CONSOMMATEURS.....	34
4.3 - ENGAGEMENT DE LA PROFESSION DANS UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE	35

CONCLUSION

LA POLITIQUE... PROFESSIONNELLE

AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS37

AVANT-PROPOS

UNE CONSULTATION
POUR L'AVENIR DU SECTEUR

EN 2012, FAITES VOS VŒUX
LIVRE BLANC POUR LA COIFFURE

LA COIFFURE, UN ACTEUR MAJEUR DU SECTEUR DE L'ARTISANAT

Avec un chiffre d'affaires estimé à près de 6 milliards d'euros pour 70 472 entreprises (soit 74 536 activités fin 2010), la coiffure constitue l'une des activités commerciales les plus denses de notre pays avec 1,17 établissement pour 1 000 habitants, soit 1 salon pour 854 habitants.

Depuis trois ans, ce développement du secteur est imputable (en nombre d'activités) pour 89% aux auto-entrepreneurs, ces derniers étant comptabilisés à près de 9 800 fin 2011.

Pourtant cela fait maintenant 3 ans que le marché de la coiffure a du mal à maintenir un rythme de croissance correct.

Les données INSEE indiquent à nouveau pour 2011 une chute de 1,8% du chiffre d'affaires en volume, pour un niveau étié en valeur (+0,1%).

2

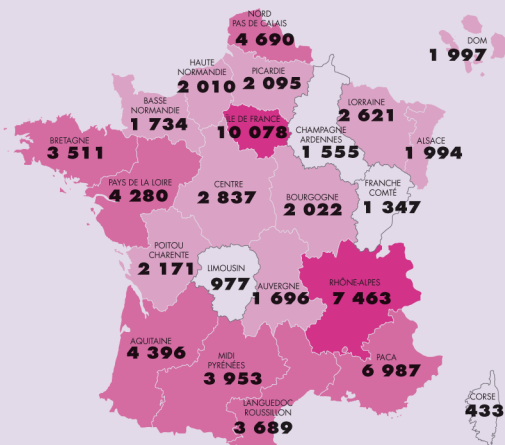
En matière d'emploi, le secteur a perdu près de 1 800 postes dont environ 700 apprentis en 2009 et à nouveau 1 800 en 2010 pour comptabiliser 110 151 salariés. Par ailleurs, depuis 3 ans, la part des établissements sans salarié progresse significativement, impact indéniable du régime de l'auto-entrepreneariat.

La coiffure reste très investie dans la formation des jeunes, avec 23 245 apprentis (2009/2010), 10 097 élèves sous statut scolaire (2010/2011) et 3 900 contrats de professionnalisation en cours en 2010.

Pourtant, le nombre de jeunes en formation poursuit sa baisse amorcée depuis 3 ans avec -2,8% d'apprentis et -3,3% de jeunes formés par voie scolaire par rapport à l'année précédente.

Tous ces éléments nous contraignent à une légitime préoccupation quant à l'avenir de la profession et de son marché.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR RÉGION EN 2010 (AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE)

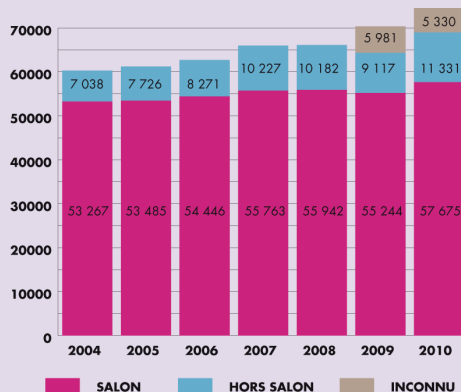


NOMBRE ET RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE COIFFURE SALON/HORS SALON (AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE)

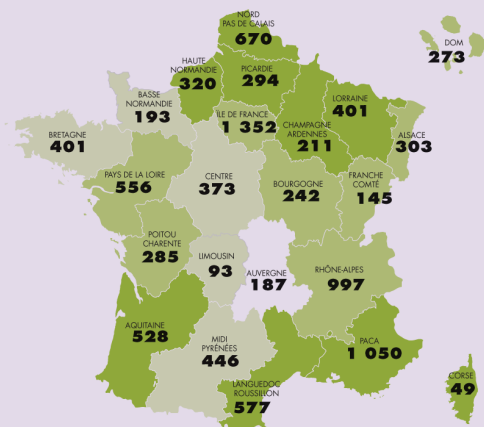
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
SALON	53 267	53 485	54 446	55 763	55 942	55 244	57 675
HORS SALON	7 038	7 726	8 271	10 227*	10 182	9 117	11 331
INCONNU**						5 981	5 330
TOTAL	60 305	61 211	62 717	65 990	66 124	70 342	74 536

* Ce chiffre ne tient pas compte des radiations (non transmises par l'INSEE sur ce champ en 2007 et 2008).

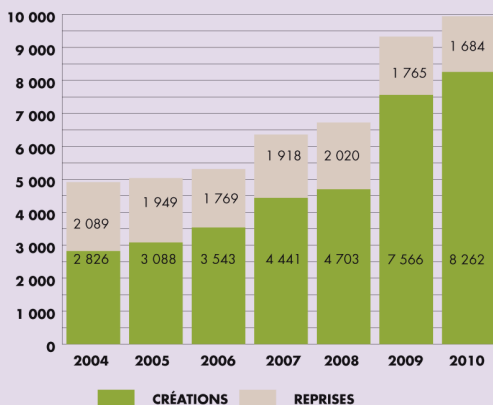
** Depuis 2009, la qualité du fichier SIRENE s'est dégradée concernant sa codification AFRM, aussi, les établissements non codifiés et qui n'ont pu être requalifiés a posteriori sont mentionnés AFRM inconnus.



RÉPARTITION DES IMMATRICULATIONS PAR RÉGION EN 2010 (AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE)



NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉATIONS/REPRISES (AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE)



Les immatriculations comprennent créations, reprises et autres (changement de forme juridique...).
Depuis 2008 seules les reprises et créations pures sont comptabilisées.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CRÉATIONS	2 826	3 088	3 543	4 441	4 703	7 566	8 262
REPRISES	2 089	1 949	1 769	1 918	2 020	1 765	1 684
TOTAL	5 020	5 586	5 628	6 359	6 723	9 331	9 946

UNE CONSULTATION LÉGITIMÉE PAR UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE PRÉOCCUPANT

A l'éclairage de l'état des lieux économique du secteur, des difficultés observées sur le terrain et des perspectives de développement de la profession pour 2012, la FNC a mené en début d'année, en vue des échéances électorales et dans un contexte économique, social et politique incertain, une grande consultation nationale auprès des professionnels du secteur.

Cette opération de communication, intitulée "En 2012, faites vos vœux", avait pour ambition de donner la parole à l'ensemble des acteurs du secteur. Chefs d'entreprise, salariés, élèves, enseignants, fournisseurs, formateurs... Tous ont été invités à participer, en contribuant sur www.fnc.fr.

En donnant la parole à l'ensemble de la filière, la FNC fait le vœu d'impliquer plus encore tous ses acteurs dans le développement de la profession.

5

A travers la consultation de près de 10 000 professionnels, y compris le réseau FNC, "En 2012, faites vos vœux" a suscité plus de 2000 contributions individuelles sur les quatre thématiques de réflexions proposées :

- **Revendications professionnelles** (34% de participation),
- **Formation** (30% de participation),
- **Promotion du métier** (20% de participation),
- **Eco-responsabilité** (16% de participation).

La synthèse de ces contributions vous est proposée dans ce livre blanc pour la coiffure, présenté en exclusivité à l'occasion du 65^{ème} Congrès de la Fédération Nationale de la Coiffure et qui fera l'objet d'une diffusion auprès des différents partis politiques, du gouvernement et des nouveaux députés fin juin 2012.

LA CONSULTATION

QUATRE THÉMATIQUES

1- ACCÈS À LA PROFESSION ET FORMATION

**2- PROMOTION DU MÉTIER
ET RENOUVELLEMENT DU SECTEUR**

**3- DÉFENSE DU SECTEUR
ET REVENDICATIONS PROFESSIONNELLES**

**4- LA COIFFURE,
UNE PROFESSION ECO-RESPONSABLE**

EN 2012, FAITES VOS VŒUX

LIVRE BLANC POUR LA COIFFURE



THÉMATIQUE I

ACCÈS À LA PROFESSION ET FORMATION

I.1 - UN MÉTIER: UN BP!

UN BREVET PROFESSIONNEL UNIQUE ET ADAPTÉ À LA RÉALITÉ DES ENTREPRISES

Afin de répondre au mieux aux évolutions du métier et aux besoins des entreprises, le BP a été rénové en 2011.

Ce nouveau BP unique a pour objectifs :

- le renforcement de la polyvalence,
- une couverture plus large de tous les champs de l'activité,
- une importance égale donnée à la coiffure masculine et féminine.

Les deux options styliste-visagiste et coloriste permanentiste ont ainsi été supprimées.

9

La FNC estime que cette adaptation du BP est fondamentale pour la performance des salons et pour la sécurisation des carrières face à l'évolution du métier.

Le travail considérable engagé par la FNC dans la filière de formation professionnelle pour une meilleure adaptation des diplômes aux exigences du marché est gage de la haute qualification des salariés du secteur et d'assurance du respect de la santé et de la sécurité des clients.

Q. Pensez-vous que ce BP unique soit garant d'une meilleure adaptation des diplômés à la réalité des entreprises du secteur?

- 77% Oui
- 17% Non

Q. *Qu'attendez-vous de ce diplôme rénové ?*

- Élu de la FNC dans le 88

"Une meilleure polyvalence et une reconnaissance plus forte de la coiffure homme."

- Chef d'entreprise dans le 57

"Des futurs professionnels qui soient capables de répondre à toutes les exigences du métier."

- Élève en formation dans le 75

"Une meilleure qualification et une polyvalence des coiffeurs, dont le statut devra être plus justement reconnu par les employeurs."

I.2 - QUALIFICATION PROFESSIONNELLE: UNE EXIGENCE PRIMORDIALE

**UNE QUALIFICATION POUR LA QUALITÉ DES PRESTATIONS
ET LA SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR**

10

La réglementation en matière d'installation dans le secteur de la coiffure assure la professionnalisation du secteur et la qualité du service proposé aux clients dans les entreprises de coiffure françaises.

Tout salon doit être placé sous le contrôle effectif et permanent d'un coiffeur titulaire du BP, du BM ou d'un titre équivalent. Le chef d'entreprise ou le salarié concerné doit être présent en permanence dans le salon.

La coiffure à domicile requiert a minima d'être titulaire du CAP ou d'un titre équivalent.

La FNC souhaite que le niveau de qualification BP soit étendu à l'ensemble des modes d'exercice de la profession. La signature récente d'une charte entre l'APCMA et la FNC sur le contrôle préalable à l'installation procède d'une volonté commune de rappeler la réglementation.

Q. Pensez-vous que le niveau de qualification professionnelle requis pour s'installer devrait être le même pour toutes les entreprises de coiffure?

- 96 % Oui
- 4 % Non

Q. Pensez-vous que l'obligation récente d'attester de sa qualification au Centre de Formalité des Entreprises de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat lors de l'immatriculation constitue une avancée en matière de contrôle?

- 77 % Oui
- 15 % Non

Q. Que pensez-vous de cette problématique relative à l'obligation de qualification professionnelle?

- Chef d'entreprise dans le 37

"Elle n'est pas à dissocier du rôle important des grossistes qui devraient vendre uniquement sur présentation du BP."

- Chef d'entreprise dans le 84

"Il n'y a pas assez de contrôle après l'installation."

- Chef d'entreprise dans le 82

"L'obligation de qualification professionnelle est une bonne chose pour notre secteur. En effet la sécurité de notre clientèle est primordiale et on ne s'improvise pas coiffeur! "

- Chef d'entreprise dans le 97

"La qualification exigée est un pare-feu pour le consommateur et pour le coiffeur."

1.3 - LE BM III : UN TITRE D'EXCELLENCE

RÉUSSITE MANAGÉRIALE ET PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES

Optimiser les performances économiques, développer les compétences managériales, déployer l'excellence des savoir-faire, telles sont les ambitions du nouveau Brevet de maîtrise Coiffeur de niveau III, premier BM à avoir été reconnu de niveau bac+2 par l'Etat.

LA CONSULTATION

Compte tenu de l'enjeu majeur du renouvellement des entreprises du secteur, le BM III représente un outil indispensable au développement de la profession. Ces deux années de formation post-BP ont pour vocation d'apporter une réponse appropriée aux besoins des professionnels en leur donnant les clés de la réussite de leur carrière.

La FNC se félicite de la mise en place de ce titre dans un contexte de fortes incertitudes socio-économiques. En revanche elle souligne la nécessité pour les candidats, d'une expérience professionnelle en entreprise entre le BP et le BMIII, pour préparer le titre dans les meilleures conditions.

Q. *Pensez-vous que ce nouveau BM III constitue le niveau de diplôme d'excellence pour gérer et développer la pérennité des entreprises de coiffure ?*

- 59 % Oui
- 28 % Non

12

Q. *Quel est votre avis sur l'adéquation de ce nouveau BM aux besoins actuels des entreprises de coiffure ?*

• Chef d'entreprise dans le 77

"On n'est jamais assez formé pour gérer un salon de coiffure. "

• Chef d'entreprise dans le 57

"Toute avancée dans l'excellence rehausse notre métier et véhicule une meilleure image aux yeux du grand public et des jeunes. "

• Chef d'entreprise dans le 66

"Je suis moi même en train de le passer et je pense qu'il est très adapté à nos besoins de gestionnaire. "

• Élu de la FNC dans le 12

"Même dans un petit salon, des salariés mieux formés et plus conscients des difficultés de gestion actuelles, seront plus performants et l'entreprise donc plus rentable. "

1.4 - UNE MENTION COMPLÉMENTAIRE PORTANT BIEN SON NOM!

RÉFLEXION NÉCESSAIRE SUR SON ÉVOLUTION ET SON ADÉQUATION EMPLOI-FORMATION

Les mentions complémentaires constituent un outil de perfectionnement pour la filière coiffure qu'il convient de revaloriser. Face aux limites du CAP Coiffure, elles sont un niveau nécessaire pour le renforcement des compétences des sortants du CAP.

Dans le cadre des travaux qu'elle mène sur la revalorisation de la filière de formation et sur son adéquation au marché de l'emploi et aux besoins des entreprises, la FNC propose la rénovation des mentions complémentaires et la création d'une mention complémentaire unique, ainsi qu'une reconnaissance dans la convention collective nationale de la coiffure.

13

Q. Pensez-vous que le travail de rénovation des mentions complémentaires contribuera à une meilleure adéquation de la filière de formation coiffure aux besoins des entreprises de coiffure?

- 72 % Oui
- 16 % Non

Q. Quelles sont les compétences que vous souhaiteriez voir améliorées à ce niveau de diplôme?

• Élu de la FNC dans le 88

"Des compétences accrues sur toutes les techniques de base tant coupe-coiffage que couleur-forme."

• Chef d'entreprise dans le 02

"Une meilleure manipulation et connaissance des outils et des produits utilisés, et surtout une maîtrise du diagnostic, de la vente et du conseil."

I.5 - UNE PROFESSION MODERNE AUX VOIES D'ACCÈS MULTIPLES

UNE RÉPONSE FORMATION OPTIMALE POUR DES BESOINS INDIVIDUALISÉS

La coiffure est un secteur d'activité qui offre des voies d'accès multiples à la profession. Qu'ils soient collégiens, lycéens ou étudiants en réorientation, professionnels en reconversion ou coiffeurs dans une démarche de développement des compétences ou de reconnaissance des acquis... la coiffure est une profession qui attire et accueille chaque année de nouveaux candidats aux profils éclectiques.

Pour répondre à ces attentes individuelles, la filière propose des accès à la profession à tous les niveaux.

La formation initiale, tout d'abord, qui vise à l'acquisition des compétences, forme chaque année près de 34 000 jeunes qui apprennent les métiers de la coiffure par la voie scolaire ou via l'apprentissage.

La formation continue accueille en parallèle des profils de professionnels en reconversion et des coiffeurs souhaitant perfectionner leurs compétences techniques et managériales.

Enfin la VAE (validation des acquis de l'expérience) offre aux professionnels l'opportunité de faire reconnaître et valoriser leurs années de pratique en salon.

Tout le travail engagé par la FNC sur ce thème ne peut aujourd'hui se passer d'un service d'information et d'orientation apportant une réponse optimale et individualisée aux attentes et aux besoins spécifiques des jeunes et des professionnels.

Q. Pensez-vous que l'on forme suffisamment de jeunes coiffeurs aujourd'hui ?

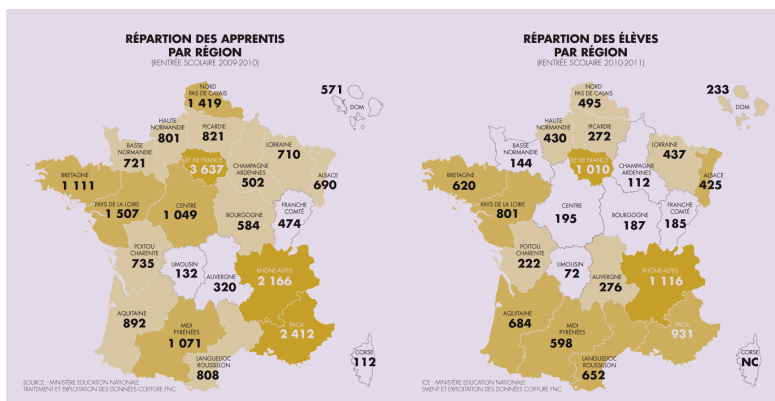
- 64% Oui
- 33% Non

Q. Considérez-vous que les services d'information et d'orientation actuels soient suffisamment performants et adaptés aux besoins des jeunes et des professionnels ?

- 31% Oui
- 66% Non

Q. Pensez-vous qu'un service de l'orientation et de l'information coiffure unique développé par la Fédération Nationale serait la solution optimale aux besoins personnalisés de chacun ?

- 62% Oui
- 17% Non



	2001 - 2002	2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011
APPRENTIS - BM*	39			23	170	NC
APPRENTIS - CAP	15 598	14 137	14 174	13 575	12 687	NC
APPRENTIS - MC5	277	570	607	702	675	NC
APPRENTIS - BP	6 740	9 762	9 482	9 624	9 713	NC
TOTAL APPRENTIS	22 654	24 469	24 263	23 924	23 245	NC
SCOLAIRES	8 779	10 700	10 993	10 808	10 439	10 097
TOTAL FORMÉS	31 433	35 169	35 256	35 732	33 684	NC

* avant 2009 BMIV, après BMIII



4^{EME} DU 19 AU 25
NOVEMBRE 2012
SEMAINE
NATIONALE DE LA
COIFFURE

WWW.SEMAINEDELACOIFFURE.COM

KURYO affiché Olivier Thümm

THÉMATIQUE 2

PROMOTION DU MÉTIER ET RENOUVELLEMENT DU SECTEUR

2.1 - 4^{ÈME} SEMAINE NATIONALE DE LA COIFFURE

UN ÉVÉNEMENT ŒCUMÉNIQUE DE PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Rendez-vous festif devenu incontournable chaque automne, la Semaine nationale de la Coiffure, met à l'honneur l'excellence et le dynamisme de professionnels passionnés.

Cet événement national, créé à l'initiative de la FNC en 2009, qui se déroulera du 19 au 25 novembre, permet à tous, professionnels, jeunes en formation et grand public, de se rencontrer dans les salons et les écoles de coiffure pendant 7 jours.

17

C'est avec une volonté de transmission de leur passion que, partout en France, les coiffeurs mettent en place à cette occasion des animations et des promotions avec le soutien de la FNC et des partenaires de l'évènement.

L'ensemble de la manifestation est coordonné via le site officiel www.semainedelacoiffure.com.

Q. Pensez-vous que cet événement national est important et utile pour promouvoir les entreprises de coiffure?

- 71 % Oui
- 22 % Non

Q. Participer et s'inscrire étant gratuit, pensez-vous que davantage d'entreprises devraient y participer?

- 72 % Oui
- 14 % Non

Q. Quelles sont les animations que vous aimeriez voir mises en place lors de la Semaine de la coiffure 2012 ?

• Formateur dans le 84

"L'organisation d'un grand rendez-vous professionnel national autour de shows coiffure pour les passionnés du métier."

• Chef d'entreprise dans le 83

"Une réelle aide de la part des partenaires fournisseurs et une campagne de pub mutualisée."

• Chef d'entreprise dans le 97

"Faire la promotion des salariés et des apprentis des salons. Mettre le projecteur sur les équipes. Le but: les impliquer plus à la construction de la notoriété de l'entreprise."

2.2 - LE JUSTE PRIX DE LA DIFFUSION DE MUSIQUE

VERS UN COMPARATIF CLAIR DES SOLUTIONS À DISPOSITION DES PROFESSIONNELS

18

Depuis le lancement de la campagne de revendication nationale "Les coiffeurs coupent le son" à l'initiative de la FNC fin 2010, des dizaines de milliers de français, coiffeurs, professionnels de tous secteurs, élus et particuliers ont manifesté leur soutien à ce mouvement contre l'augmentation du coût de la musique.

Bien que satisfaits de cet écho national inédit, les discussions avec les acteurs concernés n'ayant toujours pas abouti, depuis, en faveur des chefs d'entreprises de coiffure, la FNC souhaite poursuivre sa communication revendicative. Tout en continuant d'exercer au mieux la mission de lobbying qui est la sienne notamment auprès de la SPRE, dont l'augmentation scandaleuse de la redevance est à l'origine du mouvement, elle entend axer en 2012 sa campagne sur le prix de la musique.

La FNC souhaite proposer aux professionnels un comparatif clair des solutions de diffusion de musique.

EN 2012, FAITES VOS VŒUX - LIVRE BLANC POUR LA COIFFURE

Q. Êtes-vous pour la poursuite du mouvement contre l'augmentation du coût de la musique?

- 88% Oui
- 8% Non

Q. Avez-vous des suggestions sur le sujet?

- Chef d'entreprise dans le 33

"Encore plus de médiatisation de notre mouvement."

- Élu de la FNC dans le 37

"Boycott national de la musique"

- Élève en formation dans le 13

"Depuis le 7 décembre 2010 nous avons coupé le son dans le salon où je travaille".

2.3 - ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS

UNE RÉPONSE INDISPENSABLE AUX BESOINS

DE DIX MILLES NOUVEAUX CHEFS D'ENTREPRISES

19

La modification des structures des entreprises de coiffure, l'évolution des profils des dirigeants, le départ en retraite de nombreux chefs d'entreprise et les records d'immatriculations atteints depuis 8 ans dans le secteur, ont accentué l'indispensable besoin d'accompagnement des professionnels de la coiffure, notamment en matière de développement de projet.

La FNC a proposé à ces professionnels un portail internet d'information, entièrement dédié aux porteurs de projets dans la coiffure: www.mon-projet-coiffure.com.

Ce site regroupe une offre complète d'outils et de services à destination des porteurs de projets en contexte de création, de transmission ou de reprise.

LA CONSULTATION

A travers ce site gratuit, la FNC aide à élaborer et mettre en œuvre des projets de création-reprise aboutis, plus fiables et sécurisés (hygiène/sécurité, financement, business plan, aménagement...) avec en dispositif phare un applicatif pour tester la cohérence commerciale du projet.

Q. *Quels sont les domaines dans lesquels les créateurs/repreneurs ont le plus besoin d'accompagnement ?*

- 12 % Évaluation financière du projet et estimation des charges
- 4 % Choix du statut juridique
- 7 % Montage financier et recherche de prêts bancaires
- 29 % Etude de marché, démarche commerciale et emplacement
- 46 % Gestion administrative et gestion du personnel
- 2 % Autres (précisez)

• Élu de la FNC dans le 88

"Parrainage et soutien par une entreprise qui a déjà fait ses preuves."

• Formatrice dans le 75

"Relation, communication et négociation avec les fournisseurs."

Q. *Quels sont les domaines dans lesquels les chefs d'entreprise déjà installés ont le plus besoin d'accompagnement, notamment en temps de crise ?*

- 10 % Accès favorisé au financement et réduction du coût des crédits
- 11 % Formation en management et outils d'aide à la gestion
- 11 % Gestion administrative et gestion du personnel
- 19 % Information et adaptation aux nouvelles réglementations
- 47 % Conseils en marketing et communication
- 2 % Autres (précisez)

• Formateur dans le 75

"Agencement et redynamisation d'un lieu."

• Chef d'entreprise dans le 97

"Conseils, accompagnement, financement et promotion pour une diversification vers des métiers accessoires."

- François Hollande, Président de la République
(contribution reçue pendant la campagne électorale)

"Je souhaite mettre en place la sécurisation des parcours professionnels, pour que chaque salarié puisse maintenir son emploi dans l'entreprise et accéder à une formation professionnelle."

2.4 - REGIME DE L'AUTO-ENTREPRENEUR

DES ADAPTATIONS ENCORE NÉCESSAIRES À SON ENCADREMENT

Le régime de l'auto-entrepreneur mis en place depuis début 2009, permet aux personnes physiques de créer une entreprise ou de développer une activité indépendante accessoire, avec un plafond de chiffre d'affaires annuel, des obligations simplifiées et des avantages sociaux et fiscaux.

La FNC déplore depuis la création de ce régime les nombreuses exonérations d'impôts (TVA, participation à la formation, CFE) et les faibles charges sociales des auto-entrepreneurs, qui les avantagent de manière disproportionnée par rapport aux autres entreprises, créent des distorsions de concurrence.

Aujourd'hui le régime de l'auto-entrepreneur commence à être mieux encadré. Cependant, la FNC souhaite qu'il devienne dérogatoire et soit limité à une durée maximale permettant de tester la viabilité du projet avant de rejoindre un régime fiscal classique.

21

Q. Êtes-vous favorable à la limitation dans le temps du régime de l'auto-entrepreneur?

- 88% Oui
- 5% Non

Q. Voyez-vous d'autres adaptations envisageables à propos de ce régime ?

• Chef d'entreprise dans le 37

"Le supprimer tout simplement, ou le réduire à 6 mois, et ensuite obligation de passer en régime normal ».

• Chef d'entreprise dans le 44

"Tout auto-entrepreneur devrait avoir le BP."

• Élue de la FNC dans le 43

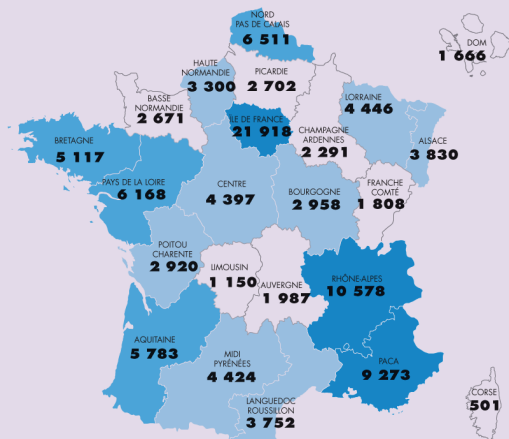
"Limiter ce statut à certaines personnes comme celles en fin de carrière, juste avant d'accéder à l'âge de la retraite. "

• François Hollande, Président de la République

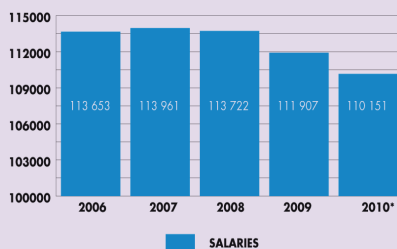
(contribution reçue pendant la campagne électorale)

"Je souhaite davantage encadrer l'auto-entrepreneuriat car dans un certain nombre de cas, c'est une trappe à précarité...C'est un statut peu encadré qui permet un certains nombre d'abus, dans des entreprises qui s'en servent pour ne pas embaucher. Il ne s'agit pas de remettre en cause ce statut souple mais de l'orienter sans doute vers une limitation dans le temps, à définir (2 à 3 ans par exemple), comme une étape transitoire vers un statut classique."

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR RÉGION EN 2010



NOMBRE DE SALARIÉS DE LA COIFFURE - FRANCE ENTIÈRE



RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR CLASSE D'EFFECTIFS FRANCE MÉTROPOLITAINE

	2006	2007	2008	2009	2010*
0	39,26%	41,32%	41,39%	45,08%	48,54%
1 à 4	49,82%	48,38%	48,47%	45,71%	42,94%
5 à 9	9,34%	8,83%	8,66%	7,95%	7,32%
10 à 19	1,44%	1,34%	1,35%	1,13%	1,08%
20 à 49	0,14%	0,14%	0,14%	0,14%	0,12%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%



THÉMATIQUE 3

DÉFENSE DU SECTEUR ET REVENDICATIONS PROFESSIONNELLES

3.1 - TAUX INTERMEDIAIRE DE TVA : APPLICATION A LA COIFFURE

UNE MESURE POSITIVE QUI DOPERAIT L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

Au cours de son mandat, le gouvernement précédent avait indiqué qu'il n'écartait pas la possibilité d'étendre, au-delà du secteur de la restauration, la TVA réduite à d'autres secteurs à haute densité de main d'œuvre, tels que la coiffure. Le débat pré-électoral de début d'année sur le relèvement du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 % a réinscrit dans le paysage politique la baisse de la TVA dans le secteur de la coiffure. Rappelons que l'annexe à la directive européenne TVA, qui mentionne explicitement la coiffure comme profession éligible, dispense le gouvernement français de toute consultation des autres états membres pour prendre sa décision.

25

La FNC a toujours été convaincue de l'impact positif d'une TVA à taux réduit sur le secteur. Elle doperait l'activité et l'emploi qualifié des entreprises de coiffure. Une telle baisse, confortée par le principe d'une concertation affichée au sein de la filière, permettrait en effet de partager intelligemment les bénéfices attendus entre les consommateurs, les collaborateurs et les entreprises. La profession a pleinement conscience qu'elle devrait dans ce cas afficher des objectifs clairs, notamment en matière d'emplois et de formation des jeunes.

Q. Etes-vous pour le passage de la TVA à taux réduit dans le secteur de la coiffure ?

- 87 % Oui
- 8 % Non

Q. *Que pourrait-on espérer selon vous d'une telle baisse pour le secteur ?*

• Chef d'entreprise dans le 76

"Cela permettrait de revoir le prix de certains services à la baisse et de sensibiliser les clients à consommer plus."

• Chef d'entreprise dans le 49

"Augmentation des salaires, augmentation des heures de travail, embauche d'apprentis, investissements et baisse de certains tarifs."

• Élu de la FNC dans 76

"Sauvegarde de l'emploi et de l'outil de production."

3.2 - TVA "SOCIALE"

D'AUTRES LEVIERS À MOBILISER POUR UNE BAISSE DU COÛT DU TRAVAIL

26

A l'occasion de la campagne électorale, le débat sur le financement de la protection sociale a été relancé. Il n'est en effet plus possible de continuer à fonder le système exclusivement sur la taxation du travail, mais les solutions à adopter sont très partagées.

La FNC, estimant que le coût du travail est trop élevé, a toujours demandé que le financement de la protection sociale soit réformé. Le précédent gouvernement a fait adopter la TVA "sociale", qui consiste à substituer par une augmentation des taux de TVA actuels, une partie des cotisations sociales.

La FNC considère que cette mesure, qui pourrait avoir des effets positifs sur le coût du travail, doit s'inscrire dans le cadre d'une réforme plus générale des prélèvements obligatoires qui soit structurellement plus favorable à l'emploi.

Aussi, sauf à ce qu'une véritable réflexion préalable globale soit menée sur le niveau des charges sociales, la FNC n'est pas favorable à la seule hausse de la TVA et souligne l'intérêt de mobiliser d'autres leviers pour faire baisser le coût du travail.

Q. Êtes-vous pour la TVA "sociale" ?

- 27% Oui
- 60% Non

Q. Est-il selon vous envisageable de consacrer une partie des allègements patronaux à la hausse des salaires ?

- 76% Oui
- 12% Non

Q. Quels sont les autres leviers à actionner pour baisser le coût du travail ?

• Élu de la FNC dans le 22

"Baisse de certaines taxes professionnelles comme celle liée à la médecine du travail, je préférerais payer à mes salaires une ou deux visites chez un spécialiste dans l'année."

• Chef d'entreprise dans le 33

"Une révision des mutuelles obligatoires ayant subi une forte augmentation."

• Chef d'entreprise dans le 56

"Des charges appliquées sur la base du smic avec des surplus de salaire de base moins imposés."

• Chef d'entreprise dans le 51

"Repasser à 39h sans supplément de charges."

• Chef d'entreprise dans le 21

"Abaissement des salaires en cas de maladie et suppression du cumul des congés payés sur le temps de maladie."

• Chef d'entreprise dans le 21

"Faire en sorte que la législation arrête de sacrifier les petites structures au travers d'une réglementation aussi injuste et lourde de conséquences."

• Chef d'entreprise dans le 14

"Baisser les charges sur les contrats de professionnalisation et sur les nouvelles embauches car pendant plus de six mois le poste crée n'est en aucun cas source de profit."

3.3 - ZÉRO CHARGE EN CAS D'EMBAUCHE

UNE MESURE BÉNÉFIQUE À POURSUIVRE

Le dispositif zéro charge s'est appliqué en cas d'embauche dans les TPE du 4 décembre 2008 au 30 juin 2010.

Cette aide a été accordée pour toute embauche de salariés en CDI et en CDD de plus d'un mois. Le montant de la prime, cumulable avec la réduction Fillon, était maximal au niveau du SMIC et nul pour une rémunération égale à 1,6 fois le SMIC.

La FNC considère que cette mesure bénéfique pour aider les TPE à embaucher, aurait dû être poursuivie.

Q. Etes-vous d'accord avec la position de la FNC?

- 87 % Oui
- 5 % Non

3.4 - ALLÈGEMENTS DE CHARGES

POUR UNE INTÉGRATION AU BARÈME DES COTISATIONS SOCIALES

Principal amortisseur du coût du travail pour les entreprises, les exonérations de charges sociales sont axées sur les bas salaires. Les organisations patronales se sont données pour mission de les pérenniser.

Malgré cela, deux mesures ont eu pour impact de les limiter : l'annualisation de leur mode de calcul et la limitation des exonérations sur les heures supplémentaires.

La FNC estime que le maintien de ces allègements de charges est essentiel pour la survie des entreprises de coiffure, et demande leur intégration au barème des cotisations sociales. Cela donnerait aux entreprises une sécurité durable sur le niveau de leurs charges, sans que celui-ci soit régulièrement remis en cause.

Q. Êtes-vous pour le maintien des allègements de charges Fillon ?

- 91 % Oui
- 3 % Non

Q. La question du temps de travail n'est-elle pas dans ce débat à remettre en cause ?

- 71 % Oui
- 17 % Non

29

Q. Que proposez-vous ?

• Chef d'entreprise dans le 77

"Repasser aux 39h. Les 35h n'ont pas créé d'embauches dans notre secteur."

• Chef d'entreprise dans le 76

"Laisser libre choix à chacun de faire le nombre d'heures le plus adapté à son entreprise et ne pas taxer les heures supplémentaires."

• Élu de la FNC dans le 22

"Un mode de calcul d'heures travaillées sur l'année selon les périodes d'activité intense et d'autres plus calmes."

• Chef d'entreprise dans le 72

"Rester sur les 35h, aménager les horaires en fonction du travail et remettre en place les heures dites d'équivalence pour combler les temps morts."

3.5 - EXONÉRATIONS DE CHARGES SUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

LEUR LIMITATION, UN FREIN À L'EMBAUCHE

La loi limite les exonérations de charges sociales patronales sur les heures supplémentaires et complémentaires, en les intégrant dans le calcul de la réduction "Fillon".

Sont d'abord concernées :

- les entreprises qui pratiquent des salaires faibles, en raison de leur faible taux de rentabilité et du coût élevé du travail,
- les entreprises qui emploient un nombre restreint de salariés et dont la nature de l'activité n'a pas autorisé le passage aux 35 heures.

La coiffure, qui ne compte que 2,8 employés en moyenne, est directement impactée. En effet, la pratique d'heures supplémentaires permet plus de flexibilité et une meilleure adaptation aux changements d'habitudes de la clientèle, elle-même impactée par la modification du temps de travail et les arbitrages de consommation.

La remise en cause de ce dispositif, sous couvert de rentrées fiscales, peut entraîner de nombreuses entreprises à renoncer à la mise en œuvre de la plupart des heures supplémentaires. Par ailleurs, les petites entreprises ne prendront pas le risque, dans une conjoncture aussi incertaine, d'embaucher des salariés supplémentaires sans ce dispositif. Au final, cela limitera paradoxalement la perspective de perception de cotisations supplémentaires.

Aussi, la FNC demande que les exonérations de charges sur les heures supplémentaires et complémentaires soient instaurées à nouveau.

Q. Etes-vous pour le maintien de l'exonération des charges sur les heures supplémentaires et complémentaires?

- 83 % Oui
- 9 % Non

3.6 - DÉROGATIONS EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ

DES MESURES POUR ÉVITER D'ALOURDIR LES COÛTS D'INSTALLATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES TPE

Les salons de coiffure doivent être accessibles à toute personne en situation de handicap (physique, visuel, auditif, mental). Cette obligation devra être respectée, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Concernant l'accès aux locaux des personnes à mobilité réduite, des dérogations peuvent être accordées par la Préfecture en cas d'impossibilité technique de mise aux normes d'accessibilité, ou de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural, ou s'il y a disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences. Cependant ces dérogations restent difficiles à obtenir et les aménagements réalisés peuvent être coûteux et difficiles, voire impossible, à réaliser.

Afin de ne pas alourdir davantage le coût d'installation ou de développement des entreprises de coiffure, la FNC demande la facilitation de ces dérogations, en particulier l'assouplissement de leurs conditions d'obtention (surface, chiffre d'affaires...) et des démarches pour y aboutir.

Q. Êtes-vous favorable aux propositions de la FNC visant à demander la mise en place de mesures dérogatoires spécifiques au secteur?

- 91 % Oui
- 5 % Non

Q. Avez-vous des propositions complémentaires à formuler concernant ces mesures dérogatoires ?

• Chef d'entreprise dans le 57

"L'accessibilité est une chose, dans notre métier il existe la coiffure à domicile qui est déjà un pas vers le service aux personnes handicapées."

• Chef d'entreprise dans le 67

"Prendre en compte les dérogations des entreprises proposant les mêmes services à domicile."

3.7 - OUVERTURE DOMINICALE ET JOURS FÉRIÉS

DES DISPARITÉS TERRITORIALES SOURCE DE TENSION

Le travail dominical est régi par le Code du Travail mais des disparités territoriales apparaissent en fonction de l'existence ou non d'arrêtés préfectoraux.

32

Dans les départements avec arrêté préfectoral il est impératif de se référer aux possibles dérogations de l'arrêté mentionnant les conditions d'ouverture le dimanche. Si l'entreprise est concernée, le chef d'entreprise peut effectuer une demande préalable de dérogation individuelle.

Dans les départements sans arrêté préfectoral, l'employeur doit également remplir une demande de dérogation individuelle. L'arrêté préfectoral accordant la dérogation peut être étendu aux établissements d'une même localité effectuant le même type d'activité, facilitant ainsi les actions groupées.

La FNC souhaite alerter sur un certain nombre de problématiques :

- l'ouverture dominicale dans les centres commerciaux,
- une possible concurrence déloyale entre salons de coiffure de départements limitrophes aux dispositions différentes,
- une rentabilité contrastée de l'ouverture dominicale selon la localisation des salons de coiffure.

Q. *Pensez-vous que le repos dominical et les jours fériés doit demeurer la règle dans le secteur de la coiffure?*

- 88% Oui
- 10% Non

Q. *Pensez-vous que les salons de coiffure situés dans les centres commerciaux ouverts le dimanche aient besoin d'un accompagnement spécifique?*

- 37% Oui
- 39% Non



THÉMATIQUE 4

LA COIFFURE, UNE PROFESSION ECO-RESPONSABLE

4.1 - SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ASSISTANCE À L'ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES SPÉCIFIQUES À LA PROFESSION

Depuis 2002 les salons de coiffure employeurs doivent mener un travail de réflexion quant aux risques encourus par le personnel dans le cadre de leur activité professionnelle. Les résultats de cette démarche doivent être consignés dans un DUE. Cette évaluation doit respecter une méthodologie et un formalisme précis. Jusqu'à présent et pour différentes raisons, peu d'entreprises se sont conformées strictement à cette obligation.

Aussi, la FNC a mis en place un dispositif d'assistance innovant, proposé aux professionnels sous la forme d'une journée de formation au cours de laquelle est passé en revue l'ensemble des exigences relatives à la rédaction du DUE. Lors de cette formation, la FNC apprend également aux professionnels à réaliser le DUE de leur entreprise à l'aide d'un logiciel dédié.

35

Q. Pensez-vous que les professionnels du secteur de la coiffure sont suffisamment sensibilisés à la problématique de la santé au travail ?

- 41 % Oui
- 51 % Pas assez
- 8 % Non

Q. Considérez-vous que le DUE est plutôt :

- 43 % une contrainte administrative supplémentaire
- 56 % un outil de management et de prise en compte de la santé au travail

4.2 - PRODUITS COSMETIQUES ET SANTÉ DES CONSOMMATEURS

LA FNC ACTEUR DE LA VEILLE

Depuis deux ans, l'actualité relative à l'usage des produits cosmétiques capillaires est dense en matière de santé/sécurité. Deux sujets ont notamment occupé le devant de la scène :

- le marché des produits de lissage capillaire, qui, à ses débuts, proposait des produits aux concentrations en formaldéhyde supérieures aux limites autorisées,
- les risques allergiques (colorations capillaires permanentes) avec une recrudescence d'effets indésirables.

Tous ces sujets ont été traités dès leur apparition par la FNC, qui a assuré une large et régulière information auprès des professionnels.

36

Q. *Compte-tenu de l'importance de ces sujets "sensibles" où le rôle des professionnels en matière d'information et de communication auprès des clients est primordial, comment jugez-vous l'accompagnement des entreprises de coiffure par la FNC ?*

- 37 % Légitime
- 57 % Utile

Q. *Quels sont les autres sujets en matière de santé/sécurité des consommateurs qui mériteraient de faire selon vous l'objet d'alertes et de vigilance ?*

- Chef d'entreprise dans le 83

"La vente de produits de marques professionnelles en grande distribution et chez les grossistes qui acceptent de vendre directement au grand public."

- Chef d'entreprise dans le 75

"L'importation de produits de coiffure en économie souterraine."

- Élève en formation dans le 72

"Le respect des règles d'hygiène."

4.3 - ENGAGEMENT DE LA PROFESSION DANS UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES CLIENTS

C'est aujourd'hui une évidence, la mobilisation des compétences, des savoirs et des comportements doit être orientée pour relever quelques-uns des défis majeurs de notre société :

- la lutte contre le réchauffement climatique,
- la préservation de la biodiversité,
- la prévention des effets de la pollution sur la santé.

Aujourd'hui, les établissements de coiffure sont confrontés à l'ensemble des contraintes liées à l'environnement. Toutefois, cette lutte ne doit pas se réduire à appréhender des contraintes réglementaires. Dans bien des cas, en effet, protéger l'environnement et adopter une attitude éco-citoyenne c'est aussi changer ses habitudes et mettre en œuvre des pratiques individuelles et professionnelles valorisantes pour l'entreprise, les consommateurs et les salariés de l'entreprise.

37

Q. *Pensez-vous que le secteur de la coiffure soit aujourd'hui bien sensibilisé aux problématiques éco-citoyennes ?*

- 29 % Oui
- 56 % Pas assez
- 16 % Non

Q. *Quelles actions pourraient aujourd'hui contribuer à accélérer la prise en compte de ces problématiques dans les entreprises de coiffure et les établissements d'enseignement ?*

- 6 % l'accès à l'information et à la formation sur ces thèmes
- 13 % la mise en place d'une fiscalité avantageuse et de prêts professionnels bonifiés dans le cadre de l'acquisition d'équipements plus écologiques et ergonomiques

- 43 % le développement d'une offre plus étendue et complète de produits et de matériels plus écologiques et ergonomiques
- 29 % la valorisation des établissements s'engageant dans de telles démarches (exemple: le label "Développement Durable, mon coiffeur s'engage")
- 10 % Autre :

• Chef d'entreprise dans le 42

"Participation des bailleurs de fonds aux frais d'aménagement car nous exerçons dans des locaux parfois mal adaptés aux nouvelles normes (voire même aux anciennes), or en tant que locataires nous ne tirons aucun bénéfice de ces installations lors de notre départ."

• Chef d'entreprise dans le 57

"Commencer par le début de la chaîne à savoir les fournisseurs."

• Chef d'entreprise dans le 85

"Réduire le surcroît d'emballage des produits des différents fournisseurs (de la réception de la commande à la mise en stock)."

CONCLUSION

LA POLITIQUE... PROFESSIONNELLE
AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

EN 2012, FAITES VOS VŒUX

LIVRE BLANC POUR LA COIFFURE

En ces temps très politiques, la politique... professionnelle demeure au cœur de nos priorités, toujours centrées sur les intérêts généraux de la coiffure.

Au-delà des incertitudes du monde qui nous entoure, au-delà de celles que reflètent les politiques nationales, voire européennes, assurons la promotion des positions qu'a su prendre, au travers de cette consultation, notre profession.

Croyons-en-nous ! Nous avons, plus que tout autre, le contact avec ceux que certains se contentent d'appeler des consommateurs. Utilisons cette caractéristique à nulle autre pareille. Nous sommes nombreux, faisons-le savoir !

Assez d'humilité, la politique professionnelle, c'est aussi de la politique ! Notre avenir nous appartient, pour l'essentiel.

Le monde de la coiffure avec son million de clientes et clients chaque jour (le plus souvent citoyens et donc électeurs) doit s'adapter à une société en perpétuelle mutation. Nous devons être les promoteurs d'une « action professionnelle » moderne et les initiateurs d'une communication à l'intérieur et sur la profession, adaptée aux réalités d'aujourd'hui, mais, aussi et surtout de demain.

Par conséquent, au titre de la « modernisation » de l'action politique, la FNC, en concertation avec les acteurs du métier, souhaite poursuivre la démarche initiée avec l'opération « Faites Vos Vœux » qui préfigure la mise en place d'une consultation interactive, sorte de forum périodique (période des vœux...) largement ouvert aux acteurs de la filière professionnelle.

De plus, même si la FNC est représentative de la coiffure française et à ce titre de l'ensemble des modalités d'exercice de la profession : indépendants, multi-salons, franchiseurs, franchisés, coiffeurs à domicile... sur les bases de la consultation dont il est question ici, il est indispensable d'organiser l'échange et la concertation avec les patrons d'enseignes qui ont su garder le métier et sa promotion au cœur de leurs préoccupations. Pour ce faire, la FNC sera à l'initiative de l'organisation de la discussion et de la communication entre tous ceux qui « comptent » dans la coiffure et la composent...

Aussi nous envisageons, afin de peser au mieux sur le devenir de notre métier quel qu'en soit le mode d'exercice, de mettre en place une « plate-forme » d'échanges, de concertation et de communication.

Cette « Conférence Permanente de la Coiffure Française », nourrie par la ou les consultations précitées, aurait vocation à s'intéresser aux sujets suivants :

- Démographie, conjoncture et évolution socio-économique de la profession,
- Renouvellement de la profession : entrepreneuriat, formation,
- Promotion de la profession,
- Problématiques spécifiques conduisant à l'expression des attentes des professionnels dans un but prospectif et revendicatif.

Pour autant, et avant de reprendre la discussion sur ces sujets, la vie de la profession va heureusement continuer. Nous en voulons pour preuve l'agenda professionnel de la fin d'année qui, au-delà du quotidien, comprendra notamment :

- Le Mondial Coiffure Beauté du 23 au 24 septembre 2012,
- La 4^{ème} Semaine Nationale de la Coiffure, partout en France, du 19 au 25 novembre 2012.

Autant d'occasions de... mieux nous connaître !

EN 2012, FAITES VOS VŒUX

LIVRE BLANC POUR LA COIFFURE

